

## Objectifs

Le CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

## Compétences

### Accompagner le développement du jeune enfant

Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte

Adopter une posture professionnelle adaptée

Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

### Exercer son activité en accueil collectif

Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

### Exercer son activité en accueil individuel

Organiser son action

Négocier le cadre de l'accueil

Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

Elaborer des repas

## Rémunération

L'apprenti devenant salarié de l'entreprise, il est rémunéré à hauteur d'un pourcentage du SMIC, selon son **âge** et son **ancienneté** :

Tranche d'âge	1ère année	2ème année	3ème année
15 à 17 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18 à 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
21 à 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
26 à 29 ans	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

Si le contrat d'apprentissage est prolongé (redoublement, réorientation, spécialisation complémentaire), le salaire minimum de l'apprenti est alors équivalent à celui de la dernière année. En cas de succession de plusieurs contrats d'apprentissage par le même apprenti, et ce même s'il exerce pour différents employeurs, sa rémunération doit au minimum être égale au dernier salaire perçu pour la dernière année de son précédent contrat.

**Durée : 1 à 2 ans**

**800**

**Heures de formation**

(400 h/1ère année et 400 h/2ème année, ou 400 h si formation effectuée en 1 an)

Positionnement possible en entretien en fonction des prérequis.

Durant ces 1 à 2 années de formation, l'apprenant est salarié de l'entreprise. Elle fait l'objet d'un contrat entre l'apprenant et son employeur.

Le rythme de l'alternance est de **2 jours de cours par semaine** et le reste en entreprise.

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

## Prérequis

- Signer un contrat d'alternance



## Contenu

Délivrance du CAP Accompagnement éducatif petite enfance par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - Code RNCP : **38565** - Date d'échéance de l'enregistrement : **31-12-2028**

Matières	Nombre d'heures (1ère année)	Nombre d'heures (2ème année)
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
<b>Enseignement généraux</b> Français - Histoire-géographie- Enseignement moral et civique - Mathématiques et physique-chimie - Éducation physique et sportive - Prévention, santé, environnement (Bloc facultatif : Langue vivante étrangère - Arts appliqués et cultures artistiques - Mobilité)	<b>200</b>	<b>200</b>

Si formation effectuée en 1 an : total de 400 h

## Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle

## Méthodes mobilisées

- Des cours théoriques avec nos formateurs en présentiel et/ou en distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation en plateaux techniques innovants pour une immersion professionnelle
- Accès à une plateforme collaborative de travail «e-pasteur».

## Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via [le site internet](#), vous êtes contacté dans un **délai de 48h**.

Pour l'alternance, signature du contrat d'apprentissage possible jusqu'à **3 mois** avant la rentrée.

Ce diplôme est également accessible par la VAE. Pour en savoir plus, contactez notre équipe via l'adresse [infos@cfpast.com](mailto:infos@cfpast.com)

## Poursuite de formation

Diplôme d'état d'Auxiliaire de puériculture  
 Titre Professionnel d'Intervenant Educatif Petite Enfance

**Disponible au Pôle de Formation Pasteur**

### Accès

#### CAMPUS 1

13 rue des Docks Rémois 51450 BETHENY

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre la ligne de bus 8 direction « LA COUTURELLE – CHAMP PAVEAU »  
 Arrêt « MARYSE BASTIÉ »

#### CAMPUS 2

136 Rue Georges Charpak 51430 BEZANNES

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre le tramway direction « HOPITAL DEBRE / GARE CHAMP. TGV / LEON BLUM » Arrêt « LEON BLUM »

Établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite

### Nous contacter

- ☎ 03 26 87 88 38
- ✉ [infos@cfpast.com](mailto:infos@cfpast.com)
- 🌐 [www.cfpast.com](http://www.cfpast.com)